



DÉLIBÉRATION 2021- 0068

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **33**
Nombre de membres ayant donné procuration : **3**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **2**
Date de convocation : **01/12/2021**
Date d'envoi à la SP de condom :
Date d'affichage :
Votes contre : **0**
Votes pour : **33**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt et un et le huit décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents :

Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr ELLENA Aimé, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mme GAUCHE Laureta, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mme MONGIS Nadine, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth,

Excusés remplacés par : Mr CARRE Michel remplacé par Mr ROZES Xavier, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline,

Ayant donné procuration : Mme COLLADELO Marie-Claire a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme LACAVE Delphine a donné procuration à Mr DURAND Georges-Manuel, Mr RENARD Jean-Pierre a donné procuration à Mme BRIANE Huguette,

Absents excusés : Mr ALBINET David, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr LAFFORGUE Matthieu.

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly, Mr DULERM Pierre, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr FERNADEZ Xavier, Mr LABARBE Lucien, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Hélène,

Participants sans droit de vote : Mr MONDIN José élu suppléant de Fourcès, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève

Budget eau : décision modificative n°2

Monsieur le Président,

Considérant la nécessité de provisionner l'article 678 *Autres charges exceptionnelles* sur lequel sont imputés les dégrèvements Loi Warsmann qui seront rattachés à l'exercice budgétaire 2021,

Considérant le lancement du marché de la Télérelève dès décembre 2021, et la nécessité d'inscrire au BP 2021 une partie de la dépense, afin de pouvoir honorer les 1ères factures avant le vote du budget 2022,

Considérant les écritures comptables relatives à la vente d'éléments d'actif qui doivent être passées,

Propose à l'Assemblée d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses en augmentation		Dépenses en diminution	
678 Autres charges exceptionnelles	15 000	022 Dépenses imprévues	15 000
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 487	022 Dépenses imprévues	5 487
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses en augmentation		Recettes en augmentation	
217531 Réseaux d'adduction d'eau	400 000	1641 emprunts en euros	400 000
Recettes en diminution		Recettes en augmentation	
13111 Agence de l'eau	5 487	21561 Services distribution d'eau	5 487

Le Comité syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 08 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211208-2021-0068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 15/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Par délégation du Président,

La 1^{ère} Vice-Présidente,

Genevieve ARSLANIAN